
ICANN83 | Forum de politiques – Réunions conjointes du GAC avec la GNSO et l'ALAC
Mardi 10 juin 2025 – 10h45 à 12h15 CEST

NICO CABALLERO

Mesdames et messieurs, soyez les bienvenus. Merci de bien vouloir prendre place. Nous allons commencer dans deux minutes. Daniel, allez-y. S'il vous plaît.

DANIEL GLUCK

Bonjour, c'est Daniel Gluck, de l'équipe de soutien à l'élaboration de politiques. Bienvenue à cette réunion du GAC avec la GNSO suivie par la réunion avec l'ALAC, ce mardi 10 juin à 8 h 30 UTC. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de comportement attendues de l'ICANN et par la politique anti-harcèlement de la communauté de l'ICANN.

Les questions ou commentaires seront lus à haute voix uniquement s'ils sont présentés suivant le format approprié et soumis dans le chat de Zoom. L'interprétation de cette séance se fera dans les six langues de l'ONU plus portugais. Si vous souhaitez parler, veuillez lever la main sur Zoom.

Lorsqu'on les invitera à parler, les participants virtuels pourront activer leur micro. Dites votre nom pour les enregistrements de la

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Parlez clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation précise de vos propos. Et maintenant, je vais passer la parole au président du GAC, Nico Caballero.

NICO CABALLERO

Bonjour Daniel. J'espère que vous avez pu profiter de ce café fantastique. Bonjour à tous! C'est toujours un plaisir de vous accueillir pour cette réunion un petit peu plus courte parce que notre séance va durer 45 minutes, c'est-à-dire jusqu'à 11 h 30 heure locale. Nous allons parler de l'exactitude des données d'enregistrement, de l'utilisation malveillante du DNS et nous allons prévoir un moment pour pouvoir répondre à des questions.

Comme je disais, l'exactitude des données d'enregistrement, l'utilisation malveillante du DNS, service de demande des données d'enregistrement et des demandes urgentes, des requêtes urgentes et authentification des forces de l'ordre. Ensuite, il y aura une partie de notre séance qui sera ouverte aux questions. J'espère vraiment que nous aurons le temps de discuter en profondeur de ces questions. Sans plus attendre, je vais passer la parole à Greg.

GREG DIBIASE

Je m'appelle Greg. Comme Nico l'a bien dit, nous faisons partie du Conseil de la GNSO. Petit rappel. Pour les membres nouveaux du GAC, le Conseil de la GNSO est composé de représentants des différentes communautés de l'ICANN. Ces représentants se

penchent sur des thématiques qui sont dans la portée du travail de l'ICANN et qui pourraient faire l'objet d'un processus d'élaboration de politiques. Nous voyons donc si un processus d'élaboration de politiques doit être lancé pour répondre à une demande de l'écosystème de l'ICANN.

Dans le cadre de ce travail, nous gérons donc ce processus d'élaboration de politique depuis le début jusqu'à la fin, et ces PDP donnent lieu à des recommandations qui sont approuvées par le Conseil de la GNSO. Ensuite, le conseil d'administration de l'ICANN doit les approuver également avant de devenir des politiques de consensus de l'ICANN. Donc très rapidement, nous avons quelques informations importantes à vous communiquer. Il y a eu des recommandations sur deux thématiques importantes. La prochaine série de nouveaux gTLD. Il y a eu des recommandations par rapport à cela, ainsi que des recommandations concernant la politique de transfert de noms de domaine aux bureau d'enregistrement.

Maintenant, nous nous focalisons sur d'autres questions, dont l'utilisation malveillante du DNS et l'exactitude des données d'enregistrement. Nous allons faire un point par rapport à la manière dont nous envisageons ce travail et quel est le progrès que nous avons accompli dans ce sens. Nous allons commencer avec Paul qui va... Excusez-moi. Il y avait une diapo. Comme vous le voyez, la composition du Conseil de la GNSO – des représentants

des différentes parties prenantes. Très bien. Passons maintenant à Paul qui va faire un point sur l'exactitude.

PAUL MCGRADY

J'ai des diapos parce que je pense que les diapos nous permettent de mieux cibler notre discussion. Et donc j'ai une diapo. Je suis un petit peu formel, mais je pense que ça aide. Alors je vais vous parler du travail de la petite équipe de la GNSO sur l'utilisation malveillante du DNS. Cette équipe a été formée avec pour mission de se pencher sur des questions concernant les seuils par rapport à l'exactitude des données d'enregistrement.

Il y a donc des discussions qui ont été entamées, par exemple sur l'étude INFERMAL et d'autres sources, et nous allons donc élaborer des recommandations adressées au conseil d'administration par rapport à la question de l'exactitude des données d'enregistrement. Nous avons commencé notre travail il y a quelques semaines et nous avançons très vite. Nous aboutirons à des recommandations. Nous y travaillons en ce moment. Nous ne sommes pas tout à fait d'accord.

Nous en sommes qu'au début et il y a encore une recherche de consensus qui doit se faire. Mais nous avançons quand même assez vite. Nous apprécions la réponse du GAC à nos questions concernant le seuil. Ces réponses sont prises en considération dans notre processus et nous remercions donc l'intérêt porté par le GAC à ces questions concernant l'exactitude des données d'enregistrement. Donc nous faisons des progrès concernant

l'exactitude, et tout le monde est d'accord sur le fait qu'il s'agit d'un sujet important.

Je pense que personne dans la communauté dirait qu'ils ne veulent pas des informations exactes. Donc le groupe se penche sur des domaines d'amélioration ou des idées d'amélioration qui pourraient faire l'objet d'un travail futur. On nous a demandé si nous avons un plan pour redémarrer l'équipe de cadrage de l'exactitude. Ce n'est pas le cas. La petite équipe travaille justement sur le cadrage de la portée de ce travail.

Alors je vais passer en revue un certain nombre de diapos et vous parler de certains domaines par rapport auxquels nous croyons qu'il y a un certain alignement pour pouvoir avancer. Donc, comme vous le voyez, c'est un diagramme assez clair. Je l'appelle les trois cercles. Donc, à gauche, le premier cercle. C'est ce que croient certaines personnes, y compris le fait qu'il y a un manque de preuves par rapport à la non-exactitude Il y a les gens qui pensent qu'un travail en PDP n'est pas nécessaire dans l'immédiat et des questions concernant les dispositions des RA.

Par rapport à ces domaines, nous ne sommes pas d'accord. Pour ce qui est de la droite, nous avons d'autres réflexions, d'autres personnes qui pensent que le problème de l'exactitude est un problème, que les dispositions des contrats sont insuffisantes, que l'exactitude devrait inclure une vérification d'identité et que cette inexactitude est liée à l'abus du DNS. Donc nous avons le cercle de

gauche et le cercle de droite. Il n'y aura pas d'alignement sur ces deux cercles.

Donc on essaie de s'éloigner de ces deux cercles et se concentrer sur la partie du milieu où l'on peut avancer et se mettre d'accord. Le fait de dire que l'exactitude est importante pour le DNS. On commence donc à trouver une définition. Par exemple la politique, ce que cela veut dire dans leur RAA. Quelles sont ces dispositions? On convient que davantage de données sont nécessaires. Nous considérons également des améliorations au niveau de l'exactitude qui soient volontaires. Donc, nous insistons sur le fait que cela doit être graduel.

Et donc ce sont des petits progrès qui doivent tenir compte des attentes de toutes les parties prenantes. Donc, voici une première diapo. Nous allons passer à la suivante. Ici, nous voyons les trois points principaux dont je viens de parler et donc je vois qu'on n'a pas suffisamment de temps. Je pense qu'on pourra passer directement à la diapo suivante. Ok, je ne vois pas la diapo suivante. Nous avons donc trois points principaux.

Est-ce que quelqu'un pourrait afficher cette diapo? Bon, je vais ignorer cette diapo, j'espère qu'on va afficher celle que je veux, mais il y a trois points principaux. Et si je ne m'abuse, le premier point, c'est que dans l'étude INFERMAL, il y avait un aspect important qui avait été identifié par l'étude. Lorsque l'on procède à l'exactitude et à la vérification de l'exactitude en amont, ils ont constaté 70 % de réduction de l'utilisation malveillante du DNS.

Et donc, nous avons pensé que c'était vraiment intéressant, un aspect intéressant à considérer pour voir si on pouvait faire quelque chose là-dessus. Je pense qu'on pourrait agir assez vite en ce sens. Un autre point très important, c'était que dans le RDRS, on pourrait considérer la possibilité de suspendre un domaine au motif que les données d'enregistrement ne sont pas exactes.

Dernier point. La nécessité de mieux sensibiliser les titulaires de noms de domaine par rapport à l'importance de l'exactitude des données d'enregistrement et lier tout cela avec la protection de leurs données, sachant que l'exactitude des données permet de mieux les protéger. Voilà donc les trois enseignements que l'on a pu tirer.

J'aurais voulu vous les montrer dans une diapo, mais c'est sur ces points-là que nous nous penchons pour aboutir à notre recommandation initiale. Il y aura donc une version préliminaire des recommandations qui sera adressée au Conseil de la GNSO dans les semaines à venir. Donc, notre travail avance. Je serai ravi de répondre à vos questions par la suite, si vous en avez.

GREG DIBIASE

Merci Paul. Je voulais juste vous donner une clarification par rapport au diagramme que Paul vous a montré. Dans la partie qui ne fait pas l'objet d'un consensus, cela ne veut pas dire que ces questions ne peuvent pas faire l'objet d'un PDP. Mais si nous voulons avoir des PDP plus ciblés et plus rapides, nous devrions commencer avec des questions par rapport auxquelles on a déjà un

certain consensus, car le travail sera plus ardu si les questions de départ ne font pas l'objet d'un consensus.

PAUL MCGRADY

Exactement. Nous avons donc eu des discussions. Nous savons qu'il y a des points par rapport auxquels nous n'arriverons pas à nous mettre d'accord. Et donc nous essayons d'arriver à des solutions afin d'aboutir à des résultats plus rapides. Vous voulez qu'on s'arrête ici ou répondre à des questions?

NICO CABALLERO

Merci beaucoup, Paul. Lorsque vous dites plus rapide, est-ce que vous avez des idées par rapport aux délais dont on parle? Est-ce qu'on parle d'années, on parle de mois? Pouvez-vous nous en dire davantage? Quand vous dites plus rapide. Pas besoin d'être exact, mais pour avoir une idée.

GREG DIBIASE

Je n'ai pas un délai précis, mais nous essayons de faire en sorte que nos PDP soient plus efficaces, c'est-à-dire près d'un an au lieu de cinq ans.

Et donc, dans le cadre de cette réflexion, nous voyons que lorsque notre travail porte sur des thématiques qui font déjà l'objet d'un certain consensus, à ce moment-là, nous pensons que notre travail peut être plus rapide. Voilà un petit peu la réflexion que nous

menons. On n'a pas de délai spécifique, mais on a des attentes, bien sûr.

NICO CABALLERO

Merci, merci beaucoup. Donc, avant de passer à l'utilisation malveillante du DNS, est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires de la part des membres du GAC? Entre temps, je ne vois pas de mains levées, mais entre temps, je vais demander à Greg ou à Paul ou à d'autres membres du Conseil de la GNSO, je vais vous demander...

Donc, il y a une question. Excusez-moi. Donc, avant de donner la parole à la Commission européenne, est-ce qu'il y a des nouvelles par rapport au cadrage, à l'équipe de cadrage?

NICO CABALLERO

Je pense que l'équipe fait déjà un exercice de cadrage. Donc on ne voit pas le besoin de créer une équipe de cadrage puisque l'équipe déjà en place s'en occupe. Donc nous faisons ce travail et donc à ce moment-là, l'équipe de cadrage ne serait pas nécessaire.

GEMMA CAROLILLO

Merci beaucoup. Gemma Carolillo pour la Commission européenne. Tout d'abord merci aux représentants du Conseil de la GNSO. C'est très intéressant et très important pour nous d'avoir ce type de séance et c'est un sujet, bien sûr, très important pour le GAC. Donc nous sommes très heureux d'avoir ces mises à jour sur ce sujet. Je pense également qu'il est très intéressant et très positif

d'entendre que la petite équipe sur l'exactitude devrait nous donner ces résultats bientôt. Parce que bien sûr, l'échéance était très importante. Et comme l'a dit Nico, nous sommes assez pressés par le temps.

Alors deux points à vous donner sur l'équipe de cadrage sur l'exactitude. Nous avons compris. Donc il n'y a pas d'objectif de reprendre ce travail. Donc c'est quelque chose à prendre en compte pour nous et nous vous invitons à prendre cette expérience en compte puisque l'un des éléments qui a peut-être créé des problèmes dans l'avancée du travail de l'équipe du cadrage, c'était la définition de l'exactitude, Mais nous avons également trouvé qu'il y avait des divergences dans la compréhension, dans les prérequis de l'exactitude.

Donc, à l'époque, lorsque l'on parlait de l'exactitude, on parlait de l'ensemble des données, en particulier dans les spécifications du WHOIS. Donc un objectif, une question que nous allons poser au conseil d'administration, c'est d'avoir une compréhension commune sur le statut de conformité actuel avec tout l'ensemble des exigences au niveau d'exactitude puisque nous avons à peu près les mêmes informations au niveau des spécifications du WHOIS, mais nous n'avons pas d'informations sur d'autres pratiques sur l'ensemble des exactitudes. Merci.

GREG DIBIASE

Paul, est-ce que vous voulez répondre?

PAUL MCGRADY

Merci beaucoup à la Commission européenne. C'est une question que nous devrions poser au conseil d'administration. Ce serait très important pour le Conseil de la GNSO d'avoir la réponse également. Mais au final, ce n'est pas parce qu'une petite équipe existe et a des recommandations d'aller plus vite, cela ne veut pas dire que nous sommes à la fin des processus du conseil, bien au contraire. Si les données sont apportées, tout ce qu'on peut dire : C'est bien, merci, nous avons hâte de continuer de travailler sur ces sujets tout en continuant notre travail actuel.

NICO CABALLERO

Merci à la Commission européenne pour la question. Merci à Paul pour la réponse. Je vais demander au nom des interprètes de parler plus lentement pour permettre une interprétation précise de vos propos. Merci.

Nous allons passer au prochain sujet puisqu'il n'y a pas d'autres mains levées. Donc nous avons un consensus sur ces sujets l'utilisation malveillante du DNS. Et donc je vais demander à ma chère collègue du Canada de lire la question.

RIDA TAHIR

Merci à Nico. Je vais donc poser la question du GAC qui a été formulée grâce au GAC et à l'équipe thématique. Donc peut-être que je vais faire question par question pour que le conseil nous

fasse une mise à jour sur le travail de la petite équipe, sur l'utilisation malveillante du DNS.

JEN CHUNG

Bonjour. Jen Chung au micro. Je suis à la tête de la petite équipe sur l'utilisation malveillante du DNS. Donc déjà merci au GAC de nous avoir invités lors du webinaire du 2 juin pour répondre à ces questions. Vu que le GAC n'était pas présent dans son entièreté, nous allons répondre à cette question.

Pour être rapide, pour être clair et rapide, lors de Seattle, nous avons identifié l'utilisation malveillante du DNS comme sujet de politique. C'était un sujet qui avait déjà été soulevé par la petite équipe en 2022 et c'est à ce moment-là que la petite équipe avait proposé quatre recommandations et des mécanismes d'application selon les contrats actuels. Selon les contrats qui ont été négociés entre l'ICANN et les parties contractantes, l'utilisation malveillante du DNS établit des obligations d'atténuation dans le cas d'utilisation malveillante du DNS avéré.

Donc, les recommandations de la petite équipe sur cela était un catalyseur qui a permis de lancer les négociations. Donc les amendements sont désormais en œuvre. Le Conseil a donc proposé de réviser cette question et a prévu de faire cela à la suite. Donc, en avril de cette année, la petite équipe a repris son travail et nous avons été chargés d'évaluer l'efficacité des changements aux

contrats et de voir quels seraient les possibles évolutions politiques.

Donc, nous avons évalué les efforts d'atténuation d'utilisation malveillante du DNS dans tout l'ICANN. Donc les efforts sur l'industrie, les Chambres des parties contractantes et d'autres groupes communautaires et également des entreprises qui travaillent sur l'atténuation de l'abus du DNS. La deuxième chose qu'on nous a demandé de faire, c'était de réviser les recommandations proposées par la petite équipe du DNS de 2022 pour savoir si nous avons des ajustements à proposer.

Le troisième point que nous devons mettre en œuvre, c'était de faire une évaluation de l'impact des amendements au contrat sur les efforts d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Et le quatrième, c'était de discuter des contributions venues de rapports sur ces sujets pour savoir à quel point ces contributions pourraient nous aider à comprendre ce que nous pourrions faire pour l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Nous avons commencé à nous retrouver, à nous réunir à partir du mois dernier. Nous avons déjà tenu quatre réunions.

Ces réunions sont ouvertes aux observateurs. Donc, si les membres du GAC veulent nous rejoindre pour voir ce que nous faisons, vous êtes les bienvenus. Nous avons révisé les résultats de l'étude INFERMAL. Nous avons commencé avec les données de conformité de l'ICANN, le rapport du NetBeacon et le rapport de 2022.

Donc, nous avons commencé à parler des lacunes présentes pour l'atténuation du DNS et qui était présent dans ces documents que je viens de vous présenter. Et nous avons également évalué des articles de blog et des documents sur l'efficacité des amendements au contrat. La petite équipe a donc créé un document qui catégorise ces questions et ces lacunes présentes. Je pense que nous pourrions le présenter bientôt.

L'objectif de cet exercice était d'aider à l'identification des lacunes qui existent et qui nécessiteront une enquête plus approfondie dans le rapport de l'ICANN. Il est également important de vous souligner que c'est une analyse préliminaire basée sur des discussions et des documents à très haut niveau, et cela reflète également une interprétation initiale de ces enjeux. Ce n'est pas une évaluation finale. Donc, il faut prendre tous ces documents avec une pincée de sel, mais avec cela en tête, nous voudrions quand même avoir vos contributions.

Le GAC est bien sûr le bienvenu si vous souhaitez contribuer. Notre objectif, c'est de vous fournir ce document d'ici à six mois. Mais vu l'importance du sujet et après avoir entendu les discussions dans la communauté, la petite équipe a pour objectif de fournir ce document avant l'échéance de ces six mois pour être aligné avec les objectifs et les attentes.

La question, c'est de savoir quelles lacunes peuvent être comblées et quelles lacunes nécessitent une investigation, une enquête plus approfondie. Je vais m'arrêter ici et s'il y a des questions, je suis

prête à y répondre et ensuite on pourra répondre à la deuxième question.

NICO CABALLERO

Nous allons passer à la deuxième question parce que nous n'avons pas le temps de prendre des questions sur chaque question. Si nous avons le temps, nous ouvrirons la parole.

RIDA TAHIR

Merci beaucoup. Le deuxième point a trait à l'utilisation malveillante du DNS. Nous avons eu une session ce matin avec les responsables thématiques du GAC et avec d'autres personnes de la communauté et nous vous demanderions d'avoir du travail, des propositions politiques supplémentaires avant la délégation des nouvelles chaînes pour pouvoir faire face à l'utilisation malveillante du DNS.

JEN CHUNG

Merci beaucoup. Je vais répondre très brièvement. Je sais que le conseil a entendu toutes les discussions qui existent et nous continuerons d'écouter tous les points de vue. La petite équipe reconnaît qu'un processus d'élaboration des politiques ciblé très étroitement sera très important.

Mais nous sommes encore en discussion et nous sommes encore en phase précoce de discussion. Donc nous ne pourrons pas vous promettre des résultats spécifiques. Mais je sais que nous sommes

alignés avec la communauté sur ce sujet. Je ne sais pas si, Greg, vous voulez ajouter quelque chose.

GREG DIBIASE

Oui, c'est tout à fait vrai. Je sais que nous sommes alignés avec le fait que ce PDP ciblé fera sans doute l'objet d'un consensus et nous permettra d'atteindre notre objectif. Et nous comprenons bien sûr vos inquiétudes et cela restera au cœur de nos priorités pour notre travail.

NICO CABALLERO

Merci beaucoup, Jennifer et Greg. Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires ou est-ce que nous passons au prochain sujet, qui sera le RDRS, mais sur l'utilisation malveillante du DNS? Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires? Je ne vois pas de main, ni en salle, ni en ligne.

MANAL ISMAIL

Merci Nico. Alors le RDRS est un sujet très important pour le GAC et nous voudrions avoir une mise à jour sur le rapport fait par le Comité permanent sur le RDRS. Quelles sont les perspectives de la GNSO et les volontés en ce qui concerne les prochaines étapes à la suite de ce rapport? Je vais vous donner notre deuxième question. En outre, le GAC voudrait avoir un aperçu des éléments clés du RDRS et les recommandations du SSAD, ainsi qu'un aperçu du travail politique supplémentaire qui serait nécessaire. Merci.

SEBASTIEN DUCOS

Liaison pour le GAC et président du Comité permanent sur le RDRS. Donc je réponds aujourd'hui avec ma deuxième casquette. Nous travaillons sur la finalisation de notre rapport, sur le chapitre quatre en particulier, et je ne suis pas Sébastien Bachollet. D'ailleurs, je suis l'autre Sébastien dans ce comité. C'est un bon ami à moi, mais ce n'est pas moi. Donc nous travaillons sur le chapitre quatre du rapport. C'est un rapport à quatre chapitres.

Le premier se concentre sur les tendances que nous avons vu émerger lors de notre travail pilote. Après un an, nous avons déjà récolté suffisamment de données pour commencer un rapport. Le deuxième chapitre porte sur les améliorations techniques et je vous répondrai à cela lors de la prochaine question. Le troisième rapport porte sur les outils disponibles et la manière dont ils sont utilisés.

Et le dernier chapitre qui prend un peu plus de temps. Nous aurions espéré que le rapport soit prêt, mais nous travaillons encore sur le dernier chapitre. Notre objectif est de travailler sur les recommandations du système normalisé d'accès de divulgation – le SSAD – pour pouvoir nous référer ensuite aux recommandations du Conseil en ce qui concerne ce SSAD. Nous ne sommes pas un organe d'élaboration des politiques et nous sommes un comité permanent sur le RDRS, une petite équipe.

Donc nous voudrions vous donner notre opinion d'expert sur ce que nous pensons qui est justifié par rapport à ces politiques. Mais

notre rapport n'est pas un rapport politique ou un rapport d'élaboration des politiques. C'est une autre équipe qui devra prendre cela en compte. Donc, en ce qui concerne l'échéance, nous sommes en ce moment grâce au conseil, nous sommes dans un processus de rédaction.

Donc, notre objectif serait de finaliser notre rapport d'ici à juillet pour ouvrir une période de commentaires, peut-être de mi-août à mi-septembre. Cette consultation publique est ouverte à tous, y compris les membres du GAC. Alors vers où voulons-nous aller avec tout cela? Il a été convenu que le RDRS dans sa forme présente devrait être préservé. Il y aura un travail de politique à venir par la suite et le Conseil de la GNSO pourra nous en parler davantage. Mais on fait l'hypothèse qu'un travail de politique serait nécessaire pour prendre en considération ces recommandations afin que l'on aboutisse à un RDRS qui réponde à ces recommandations.

Entre temps, le RDRS continuera de fonctionner. Nous avons déjà une liste des mises à jour techniques qui pourraient être mises en œuvre au-delà de l'élaboration de politiques. Et donc pour le moment, l'organisation ICANN a financé cet exercice, un exercice qui représente à peu près 2 millions de dollars, ou peut-être un peu plus. Donc c'est un exercice, ce programme pilote a un coût conséquent.

Alors ce RDRS pourra être amélioré avec ces mises à jour techniques et nous prévoyons que le RDRS puisse continuer de fonctionner pendant une période – j'essaye d'être diplomate ici,

pendant donc un délai suffisant qui nous permette de revoir les politiques. Mais je veux dire qu'entre temps, le RDRS continuera de fonctionner. J'espère que cela répond à votre question et je serai ravi de répondre à d'autres questions si vous en avez.

NICO CABALLERO

Merci beaucoup, Sébastien. Je ne vois pas de mains levées dans la salle ou en ligne. Je suis désolé. Allez-y, Commission européenne. Vous avez la parole.

GEMMA CAROLILLO

Merci beaucoup, Nico. Désolée de reprendre la parole. Merci Sébastien pour cette présentation très utile. J'ai un commentaire plutôt qu'une question. Et ce commentaire concerne la participation au RDRS. Le GAC a soutenu cet outil. On l'a exprimé à plusieurs reprises. La Commission européenne pense la même chose.

Mais ce qui nous inquiète, c'est la participation des bureaux d'enregistrement. Nous avons vu que certains bureaux d'enregistrement se sont retirés du système et cela nous inquiète. On ne voit pas une utilisation accrue de cet outil. Et donc s'il n'y a pas de participation, l'intérêt peut baisser rapidement. Voilà mon premier commentaire.

Deuxième commentaire. Il est important de voir l'interaction entre le SSAD et le RDRS parce qu'on aimerait bien que tout cela soit compatible. C'est le but de ce processus de politique.

SEBASTIEN DUCOS

Pour répondre à votre deuxième commentaire. Le principal problème, et c'est pourquoi nous sommes dans cette situation aujourd'hui, c'est que le SSAD a un coût qui va au-delà du million de dollars et c'est pour cela que nous essayons de faire en sorte que ce système soit aussi compatible que possible. Mais pour pouvoir faire cela dans le cadre de coûts moins importants, certaines fonctionnalités devront être modifiées.

Par exemple, il y avait la question de l'authentification dans le rapport que nous avons reçu dans l'ODP, on parlait de 50 %. Cela représentait 50 % du coût. Avec l'aide du PSWG et Gabriel Andrews, nous travaillons pour que les fonctionnalités d'authentification puissent être réintroduites dans le système. Il y a des discussions pour que certains groupes nécessitent un certain niveau d'authentification, par exemple lorsqu'il y a des implications juridiques.

Quand on partage des données, il faut s'assurer que ce partage de données soit conforme à un certain nombre de règles ou de législation, et donc il faut pouvoir aboutir à cela. Nous ne savons pas, c'est-à-dire nous y travaillons.

On essaie de faire en sorte que le système soit aussi compatible que possible avec le SSAD. Mais l'idée, c'était de simplifier les coûts et c'est pour cela qu'il y a des changements. Votre première question, j'ai déjà oublié. Est-ce que vous pouvez m'aider ou me la rappeler?

GEMMA CAROLILLO

Oui, ma question concernait nos inquiétudes par rapport à une baisse de participation.

SEBASTIEN DUCOS

Il y a un bureau d'enregistrement important, mais un seul qui s'est retiré et il a un système qui est très compatible avec le RDRS et il nous a demandé de ne pas participer pour le moment. Il y a deux éléments par rapport auxquels on a déjà discuté, y compris avant de passer par le processus de politique, à savoir aider les utilisateurs RDRS à trouver les formulaires pour les bureaux d'enregistrement non participants.

Donc avec le RDRS, on dit : Ce domaine est sous un bureau d'enregistrement qui ne participe pas. Et donc nous voulons ajouter à cela et dire : Et voilà le formulaire pour que le bureau d'enregistrement puisse participer. Donc j'ai entendu dire à plusieurs reprises dans cette salle la possibilité qu'il y ait une participation obligatoire. Je serai très prudent par rapport à cette idée de rendre obligatoire la participation, en ce sens que le système est encore en développement. Il n'est pas tout à fait stable. Donc la participation a des conséquences au niveau de l'investissement des bureaux d'enregistrement.

Donc, nous voulons nous assurer que si nous demandons à ce que la participation soit obligatoire, le système soit suffisamment stable et ne change pas. Donc voilà pourquoi nous avons cette

solution temporaire où nous disons peut-être que ce n'est pas complètement obligatoire, mais le RDRS sait où trouver les gens qui devraient participer et nous mettons à disposition ce formulaire qui leur permet de demander à participer.

NICO CABALLERO

Merci beaucoup pour cette réponse, Sébastien. Avant de passer au point suivant, nous avons six minutes pour aborder ce prochain point. Donc j'aimerais bien que les réponses soient un peu plus courtes pour la prochaine question. Donc que je sache, jusqu'au 10 juin à 11 h 24, le GAC n'envisage pas d'arrêter la prochaine série de nouveaux gTLD.

Quand j'allais me servir un café, il y a une trentaine de minutes, j'ai entendu des questions un peu bizarres par rapport à cela. Et donc, que je sache, à ce jour, je n'ai pas entendu les membres du GAC dire quoi que ce soit par rapport à cette possibilité. Et vous me corrigez si je me trompe, je vois que ce n'est pas le cas. Et donc nous passons au point numéro cinq, Requêtes urgentes. Rida, pouvez-vous m'aider à lire la question?

RIDA TAHIR

Je vais être courte pour laisser davantage de temps à la discussion. Le GAC a suivi la question des requêtes urgentes et nous voudrions que la GNSO fasse un point par rapport à cette question. Et quelles seraient les prochaines étapes appropriées après les discussions de l'IRT?

THOMAS RICKERT

Je suis Thomas Rickert. Je suis Liaison de la GNSO, entre la GNSO et l'IRT. Et donc par rapport à ce premier point, on parle des requêtes urgentes. Les recommandations de l'EPDP ne spécifiaient pas le délai dans lesquelles les parties contractantes devront répondre à une requête urgente. Et donc, nous avons accepté la suggestion du GAC concernant le fait que cette discussion devait se poursuivre dans le cadre de l'équipe IRT.

Donc, pendant sa réunion publique à l'ICANN 82, nous nous sommes réunis. Nous comprenons l'importance de ce travail et espérons soutenir ce groupe de manière appropriée. Dans notre lettre à l'organisation ICANN, nous suggérons également de limiter cette discussion à un certain délai, parce que ce qui se passe, c'est que parfois, des gens qui viennent de contextes différents ont tendance à rouvrir le débat de sujets qui sont déjà clos.

Donc, dans le cadre de ces discussions, nous allons parler de l'importance de l'authentification des forces de l'ordre. Gabriel Andrews, qui est dans la salle, pourrait vous en parler davantage, parce qu'en tant que communauté GNSO, nous avons besoin du secteur public pour nous aider.

Comme vous vous imaginez, les parties contractantes, que ce soit un bureau d'enregistrement ou opérateur de registre, doivent savoir à qui ils parlent pour évaluer s'ils vont divulguer des

informations de manière légitime. C'est pour cela qu'il doit y avoir des vérifications juridiques en place.

Donc la question de l'authentification fait partie de nos discussions. Elles auront un impact sur la durée de notre travail et sur le délai dans lequel ces réponses pourront être données. Si vous êtes intéressés à ces discussions, l'IRT va se réunir cet après-midi. Merci beaucoup.

NICO CABALLERO

Merci beaucoup, Thomas. Nous avons deux minutes pour des questions. Je ne vois pas de mains levées en ligne. Est-ce que dans la salle il y a des questions? J'ai cru voir une main tout à l'heure d'une personne qui n'est pas membre du GAC, mais je ne vois plus de mains levées. Paul, allez-y!

PAUL MCGRADY

Nous avons deux minutes. Donc je vais essayer d'être bref. Désolé pour la confusion par rapport à la diapo que je voulais vous montrer. Donc j'ai pensé que j'avais cette diapo, mais c'était dans ma tête. Donc c'était en fait un travail excellent. Le personnel fait un excellent travail et c'était moi qui me trompais par rapport à cette diapositive.

NICO CABALLERO

Merci Paul. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Puisqu'il n'y en a pas, nous remercions beaucoup les membres du conseil de la GNSO : Thomas, Jennifer, Greg, Thomas, Paul. Merci

beaucoup! Et maintenant, je vais inviter nos membres de l'ALAC.
Merci beaucoup.

Veuillez vous asseoir, nous allons reprendre. Il est 11 h 31, heure de Prague. Donc Julia ou Daniel s'il vous plaît, si vous pouvez nous lire l'enregistrement.

DANIEL GLUCK

Cette réunion est enregistrée.

NICO CABALLERO

Est-ce qu'on pourrait fermer la porte, s'il vous plaît? Veuillez vous asseoir. Bienvenue à tout le monde pour cette session entre le GAC et l'ALAC que j'ai l'immense honneur et le privilège de vous présenter – bon, vous la connaissez, Avri Doria, Tracy Hackshaw. Avri Doria parlera pour l'ALAC et Jonathan Zuck, évidemment, l'équipe avec Justine Chew. Nous allons parler aujourd'hui du programme de soutien aux candidats, avec des nuances de ce côté-là, et de l'équité lors de la prochaine série de gTLD.

Encore une fois, le GAC n'a pas prévu d'arrêter la prochaine série de gTLD. Il est important de noter cela. J'ai entendu des commentaires de couloir qui disaient cela, mais ça n'est pas le cas. Nous allons également parler de cadre de d'intérêt public et de rôle de conseil. Et pour cela, l'oratrice pour l'ALAC sera Justine Chew et avec un peu de chance, nous aurons un peu de temps pour les questions-réponses et j'espère que nous aurons suffisamment de

temps pour une discussion à la suite de cela. Donc je vous présente et j'accueille Avri Doria, ma très chère amie.

AVRI DORI

Je suis ravie d'être présente aujourd'hui. Alors, le programme de soutien aux candidats. Alors, je suis désolée, il y a beaucoup de mots sur cette diapositive, bien plus que ce dont j'ai l'habitude. Alors tout d'abord, je voulais vous dire que de voir les efforts qui ont été faits par le personnel de l'ICANN pour suivre les recommandations de l'équipe de révision de la mise en œuvre. Cela a été très impressionnant et cela fait vraiment chaud au cœur. Donc de faire ce suivi a été une très bonne chose.

Malheureusement, j'ai un ami qui m'a demandé de l'aide pour s'enregistrer et remplir un document de candidature pour le programme de soutien aux candidats. Et nous nous sommes rendu compte qu'il était bien plus difficile que ce que nous pourrions espérer, en particulier lorsqu'on sait que ce programme est prévu pour des personnes qui n'ont pas l'habitude de l'ICANN, qui n'ont pas l'habitude de la manière dont nous remplissons nos documents. Et cela m'a beaucoup inquiété. Lorsque l'on examine cette situation d'un point de vue de mise en œuvre de politiques, cela paraît être une très belle politique.

Mais lorsque l'on parle de mise en œuvre, il faut comprendre plusieurs choses, pas seulement le monde des organisations à but non lucratif, mais également de comprendre comment cela existe et cela est décrit dans différentes cultures et comment différents

pays fonctionnent. Par exemple, la première chose à faire lorsque l'on veut remplir un dossier de candidature, c'est de déclarer le nom de votre entreprise.

Si votre entreprise ne finit pas par Inc. ou Limited ou tous les mots communs, mais s'appelle l'Institut ou l'institution, le document, le formulaire répond et dit que ce n'est pas une entreprise. Ce n'est pas une entreprise et c'est donc un problème pour la personne qui remplit ce dossier qui se dit : Ah voilà, il faut que je change mon nom.

Et c'est un point qui peut bloquer des candidats. On peut avoir l'impression que notre nom n'est pas suffisant, que l'institution dans laquelle nous travaillons ne fonctionne pas. Et voilà, moi j'ai tendance à être un petit peu alarmiste à chaque fois qu'il y a un petit signe d'inquiétude. Mais ici, c'est un point à retenir, parce que comment ces personnes vont pouvoir comprendre le champ d'application de cette politique si cela bloque dès le tout début de ce dossier. Donc voilà, je me demandais, est-ce que l'on attend des personnes qui remplissent ce dossier de candidature de faire leurs recherches? Est-ce qu'il faut qu'ils connaissent les non acceptés ou est-ce qu'il faut juste qu'ils reçoivent une notification qui leur dit : Non, ce n'est pas acceptable?

Donc voilà, je dois vous dire que je suis très inquiète. Nous allons avoir beaucoup de faux négatifs de personnes qui vont postuler au programme de soutien au candidat et qui ne pourront pas le compléter pour des raisons économiques, des raisons de

sensibilisation. Et nous n'impliquons pas les personnes qui ont besoin de ce programme dans l'élaboration de ce programme. Donc je voulais vraiment soulever cette question, avec un peu de chance de manière suffisamment précoce, pour pouvoir trouver des manières d'aider ces possibles candidats. Et de ce que je vois, les personnes en charge de la mise en œuvre essayent de trouver des solutions, mais c'est quelque chose qu'il faut soulever. Je ne sais pas comment aider.

Le deuxième point que je voulais soulever aujourd'hui, j'ai vu les chiffres. Ils m'inquiètent beaucoup. Je crois qu'il n'y a pas suffisamment de candidats. Je crois que nous sommes à la moitié de la période de candidature. Certains ont déjà commencé les processus, très peu sont en cours, mais ce n'est pas assez. Si l'on voit le nombre de déclarations qui disent que cette nouvelle série de gTLD est que le GAC qui a décidé de ne pas interrompre, en tout cas pour le moment, l'objectif, c'est que cette nouvelle série touche les personnes qui peuvent postuler au programme de soutien aux candidats. Et voilà, encore une fois, je tire la sonnette d'alarme pour vous dire que les personnes qui pourraient bénéficier de ce programme ne sont pas convaincues que nous soyons sur la bonne voie pour réussir. Et je ne sais pas si nous pourrions avoir le nombre de candidats que nous attendions.

Alors je voulais quand même souligner le fait que nous travaillons dur. Mais je crois que le champ d'application du problème est bien plus large que ce que nous avons envisagé.

NICO CABALLERO

Merci beaucoup. Je donne la parole à Tracy Hackshaw pour le GAC.

TRACY HACKSHAW

Merci beaucoup, Avri. Merci beaucoup pour cette position. Je crois que Le GAC partage beaucoup de vos inquiétudes. Nous en avons parlé hier et nous essayons de comprendre. Je vais être clair et bref là-dessus. Quels sont les obstacles qui se dressent sur le chemin de ceux qui voudraient remplir ce processus?

Je crois que nous sommes à peu près à 40 candidatures qui ont fait le début du processus. À peine la moitié d'entre elles ont finalisé leur candidature. Et dans ce groupe de personnes qui candidatent, nous voyons des signes qui montrent que c'est la même région, qu'ils viennent tous de la même région. Ce n'est pas l'Amérique du Nord, pour être très honnête, mais c'est tout de même préoccupant.

Nous avons donc prévu d'avoir une discussion avec le conseil d'administration lors des discussions sur les statuts pour discuter de la manière dont nous pouvons corriger cette tendance. Pour essayer de garantir que certaines régions aient du soutien, si besoin. Nous travaillons également sur des questions de sensibilisation et de participation et nous essayons de comprendre ce qui empêche les candidats de postuler.

Est-ce que c'est parce qu'il n'y a pas suffisamment de soutien? Est-ce que les ressources disponibles ne sont pas compréhensibles?

Est-ce que les libellés que nous utilisons ne sont pas compréhensibles? Est-ce que c'est une question de langue, tout simplement? Je sais que nous avons un projet linguistique qui est mis en œuvre pour essayer de comprendre cela. Et nous avons besoin de l'At-Large, du GAC et de la communauté dans son entièreté pour nous aider, pour comprendre comment nous pouvons aider ces candidats.

Donc, je pense que la discussion que nous devrions avoir maintenant devrait se concentrer sur ces obstacles, de comprendre pourquoi ils existent et quels sont-ils pour pouvoir voir une augmentation du nombre de candidatures et pour pouvoir garantir que nous arrivons à un point où nous pouvons identifier des régions qui ont toujours du mal pour pouvoir les aider, en particulier les régions les moins desservies. Donc merci beaucoup pour cette discussion.

NICO CABALLERO

Merci Tracy. Merci Avri. Je vous donne la parole maintenant si vous avez des questions, des commentaires sur le programme de soutien aux candidats. Je vois une main levée. Je ne vois pas votre nom. Pardon?

TIJANI BEN JEMAA

Tijani Ben Jemaa de la communauté At-Large. Vous posez la question des obstacles pour certaines régions, mais les régions ne sont pas prises en compte dans la politique. Elles ne sont pas prises

en compte du tout. Si l'on voit les entrées dans ce programme, il n'y a aucune mention de régions. Donc ce programme n'est pas fait pour inclure les régions. Pas du tout.

Et je crois également que nous avons mentionné le fait que ce serait un objectif d'introduire plus de diversité pour les IDN, par exemple, pour les applications communautaires. Mais malheureusement, il n'y a pas d'entrée disponible pour ces communautés, à part pour les communautés autochtones. Nous avons la chance d'avoir deux entrées dédiées aux communautés autochtones. Donc ce problème est un problème de politique.

NICO CABALLERO

Merci pour votre commentaire, mais je voudrais revenir sur le fait que vous mentionnez les régions. Vous parlez de participation régionale. De quoi parlez-vous?

TIJANI BEN JE

Les critères pour le programme de soutien aux candidats ne comportent aucune entrée pour les régions. Il n'y a pas de mention de région. Alors qu'au départ, lorsque nous parlions de ce programme, nous pensions que ce serait une série pour inclure d'autres régions. Nous voudrions avoir plus d'industries du DNS dans d'autres régions.

TRACY HACKSHAW

Alors je ne sais pas vraiment comment répondre à cela, à part pour dire que cette discussion a été soulevée plusieurs fois lors des

discussions de politique. Donc malheureusement, la situation est telle qu'elle est. Nous ne pouvons pas revenir sur les politiques malheureusement.

Nous devrions maintenant prendre des mesures pour garantir qu'il y a plus d'efforts mis en œuvre sur les régions et sur la mise en œuvre. Et si c'est le cas, si nous avons besoin de se concentrer sur les régions et nous devrions le faire. Donc, nous voyons la situation actuelle, nous l'identifions, nous voyons qu'il y a des obstacles et nous devrions faire ces corrections nécessaires.

Nous avons un modèle de consultation avec le GAC, un accord qui existe pour pouvoir corriger notre travail en fonction des rapports qui ont été donnés. Et je pense que nous pourrions peut-être présenter un avis ou quelque chose comme ça.

NICO CABALLERO

Les Pays-Bas, vous avez la parole.

MARCO HOGEWONING

Marco, représentant des Pays-Bas. Je vais être bref, parce que Tracy a dit ce que je voulais dire. Mon commentaire concerne le commentaire de l'organisation ICANN lorsqu'on parlait de l'ASP hier. Nous nous inquiétons également. Nous savons qu'il y a un système qui est très bon, mais qui ne progresse pas. Je voudrais dire que l'ASP, qu'on voudrait savoir de la part du public cible de l'ASP, on voudrait savoir quels sont pour eux les barrières et les obstacles afin de pouvoir les aider.

Donc, focalisons-nous sur les obstacles que nous pourrions éliminer. C'est ce que nous pensons du côté de mon gouvernement.

NICO CABALLERO

Merci beaucoup. J'ai le Brésil et ensuite Mme Craig. Le Brésil, s'il vous plaît.

EUGENIO VARGAS GARCIA

Je m'appelle Eugenio Garcia. Je suis représentant du Brésil. Pour aider à la diversité linguistique, je vais parler en portugais. Merci de votre compréhension. Je vais répéter un petit peu ma première phrase et ma présentation pendant que vous mettez vos écouteurs. Je m'appelle Eugenio Garcia. Je voulais poser une question par rapport à un des points qui figure sur la diapo. Cette question concerne la mise en œuvre de cette série. Je pense que cette série a été marquée par la diversité et l'équité d'autres pays qui ne sont pas occidentaux. La série voulait garantir la participation des pays en développement, les pays du Sud.

Et l'idée était de sensibiliser les pays non occidentaux à cette nouvelle série. Je voulais savoir quelles sont les actions concrètes en ce sens pour garantir la diversité des candidats à la prochaine série. Merci beaucoup.

NICO CABALLERO

Merci beaucoup, le Brésil. Jonathan, vous souhaitez répondre?

JONATHAN ZUCK

C'est une excellente question. Lorsqu'on parle d'assurer ou garantir, il faut être prudent parce qu'il y a un programme de communication qui a été mis en œuvre par l'organisation ICANN qui a été extrêmement cher. Je pense que le problème réel, c'est le fait que ce n'est pas un processus aussi sur mesure que l'on souhaitait. Et on a pensé qu'avec une certaine communication, ce serait suffisant, alors que l'on sait que pour certaines régions, il faudrait un travail sur place pour que ces candidatures puissent aboutir. Parce que oui, il y a eu des actions de sensibilisation et de promotion, y compris dans les régions faiblement desservies.

NICO CABALLERO

Merci Jonathan, merci le Brésil. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires avant de passer au point suivant? Excusez-moi, Mme Craig.

CLAIRE CRAIG

Bonjour. Claire Craig. Comme Jonathan l'a dit, on anticipait que ce type de problème pouvait avoir lieu et je voulais rebondir sur quelque chose que Tracy a dit. Et c'est le fait de dire que l'on pourrait corriger le cap puisque le programme ASP a déjà été lancé et que nous voyons qu'il y a très peu de candidatures qui sont en voie d'aboutir.

L'idée, c'est de se poser la question de savoir quelles sont les corrections de cap que nous pourrions mettre en œuvre afin que la

communauté At-Large et la communauté puissent également nous aider à corriger ce cap.

JUSTINE CHEW

Justine Chew, représentante de l'ALAC. Je ne peux pas répondre directement à la question de Claire, mais vu le temps qu'il nous reste, je pourrais suggérer que par le biais des liaisons, on pourrait collecter davantage de retours par rapport à cette question et nous pourrions nous pencher sur cette question dans la période d'intercession. On pourrait faire cela à travers les responsables thématiques.

Moi, je fais partie de l'IRT côté ALAC et je suis bien sûr en mesure de poser des questions difficiles à l'organisation. Et j'aimerais avoir un soutien du GAC pour faire cela, pour savoir comment poser cette question.

NICO CABALLERO

Merci Justine. Merci Claire pour cette question.

CLAIRE CRAIG

J'ai oublié de dire que je suis l'une des co-présidente de l'ALAC.

NICO CABALLERO

Merci Claire. Il ne nous reste pas beaucoup de temps. Nous allons passer au point suivant et je vais redonner la parole à Justine qui va nous parler des cadres de l'intérêt public et les rôles consultatifs.

JUSTINE CHEW

J'ai quelques diapos à vous montrer. J'espère qu'elles pourront être affichées sur l'écran. Pour commencer, je ne vais pas vous apprendre ce qu'est l'intérêt public. Les gouvernements ont un cadre d'intérêt public qui guide leur travail. Cela peut être spécifique à chaque pays et cela est très bien.

Je voudrais que nous concentrions nos discussions. Est-ce que vous pourrez afficher les diapos, s'il vous plaît? Très bien. Alors j'aimerais que nous focalisions nos discussions sur l'intérêt public global et dans le contexte de l'ICANN. Et en ce sens, en 2016 si je ne m'abuse, l'ICANN a essayé de lancer une discussion au niveau de la communauté par rapport à une possible définition de ce qu'est l'intérêt public global pour l'ICANN.

Mais cela a échoué. Cette tentative a échoué. L'ICANN est un modèle multipartite et nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord sur ce que c'est que l'intérêt public mondial pour l'ICANN. Maintenant, je regarde ma chère collègue à ma droite. Donc, le conseil d'administration a dirigé un effort pour aboutir à un cadre, un cadre qui serait utilisé par le conseil d'administration pour évaluer l'intérêt public. Ce travail avait deux objectifs.

D'un côté, déterminer l'usage pour le conseil d'administration. Mais ensuite, l'objectif était peut-être de faire en sorte que la communauté puisse s'en servir pour évaluer des questions du point de vue de l'intérêt public dans le contexte de l'ICANN.

Lorsque l'on parle de certaines thématiques, il faut cadrer les discussions. Autrement, les discussions partent dans tous les sens.

Est-ce qu'on pourrait passer à la diapo suivante, s'il vous plaît? Très bien, Merci beaucoup. S'il vous plaît, ne changez pas de diapo jusqu'à ce que je vous dise. Alors, il y a eu un programme pilote de ce cadre GPI. Ce programme pilote a identifié cinq catégories principales et certaines sous-catégories d'intérêt public. Vous les voyez sur l'écran. Je ne vais pas les lire. Et donc ces catégories sont différentes des sous-catégories. Maintenant, peut-on passer à la diapo suivante?

Donc le programme pilote s'est achevé en 2023, il y a eu un rapport d'établi avec un certain nombre de conclusions. Lorsque le conseil d'administration a appliqué ce cadre GPI, il a appliqué à deux processus d'élaboration de politiques, c'est-à-dire aux recommandations des PDP. L'un c'était le PDP sur les SSAD et l'autre sur les procédures ultérieures. Et donc ces processus d'élaboration de politiques et leurs conclusions ont passé par le filtre de ce GPI. Et donc on a découvert qu'il y avait un certain pourcentage de 36 % et 78 % de ces deux PDP avaient des considérations en matière d'intérêt public mondial.

Alors maintenant, sur la base de ces conclusions, j'aimerais demander au GAC parce que c'est le GAC qui a soulevé cette question pour qu'on en discute... Donc, je voudrais demander aux membres du GAC comment envisagent-ils une possible collaboration en la matière. La GNSO a établi que tout nouveau

PDP doit passer par cette liste de vérification GIP pour évaluer l'impact du PDP en matière d'intérêt public global.

Nous, en tant qu'organe consultatif, nous pouvons donner un avis. Donc ma question porte sur deux des catégories identifiées dans le cadre GIP, c'est-à-dire le bénéfice pour la communauté Internet et la communauté multipartite, et les PDP. Mes collègues d'At-Large et mes collègues du GAC, que pensent-ils? Comment pouvons-nous travailler ensemble pour nous assurer que l'intérêt public global est inclus dans nos discussions, non seulement dans nos discussions à nous, mais aussi dans les discussions qui ont lieu dans l'ensemble de la communauté de l'ICANN? Voilà la question. Merci.

NICO CABALLERO

Merci Justine. L'Egypte.

MANAL ISMAIL

Merci beaucoup, Justine. Merci à l'équipe de l'ALAC pour cette discussion qui est très intéressante. Je dois dire que nous n'avons pas encore eu une discussion en interne au sein du GAC et je ne suis pas en mesure de parler au nom de l'ensemble du GAC. Mais ce type de remue-ménages avec les membres de l'ALAC est toujours utile. Cet exercice est toujours utile. Du côté du conseil d'administration, je pense que cela a été utile de mettre en place ce cadre. Et pour cela, je remercie à Avri Doria qui a été à la tête de cet effort du côté du conseil d'administration.

Comme vous l'avez bien dit Justine, le GPI est lié à la mission de l'ICANN et aux statuts de l'ICANN. C'est bien d'avoir une structure, un cadre qui soit établi, mais qui soit flexible pour comprendre ce que c'est que l'intérêt public mondial ou global par rapport à une décision ou un avis ou une politique.

Il est également important que ce cadre ait été annoncé de manière transparente et qu'il soit disponible pour la communauté qui peut l'utiliser et qui peut faire des commentaires par rapport à ce cadre. Le programme pilote a donné un certain nombre de résultats qui sont intéressants à utiliser dans différents contextes. Je pense qu'il y a deux avantages.

Du côté du point de vue de la communauté tout d'abord, il faudrait voir comment cela peut être inclus dans notre travail pour évaluer l'intérêt public mondial dans le cadre de notre travail. Et d'autre part, il est important que nous puissions donner notre avis au conseil d'administration et à d'autres parties de la communauté par rapport à ce que nous pouvons tirer comme enseignements à partir de l'utilisation de ce cadre. Car il s'agit, si j'ai bien compris, d'un document qui va évoluer. Donc j'aimerais bien que l'on puisse avoir une discussion en interne avec le GAC par rapport à cette question pour pouvoir ensuite poursuivre les discussions avec nos collègues de l'ALAC. Je vais m'arrêter là et je vais vous donner la parole.

NICO CABALLERO

Merci beaucoup, l'Égypte, et merci pour cette question, Justine. Je pourrais dire que je suis tout à fait d'accord pour que l'on travaille ensemble afin de pouvoir faciliter l'accès à la prochaine série pour les régions faiblement desservies et les PDP devraient être diversifiés et respectueux de la diversité, etc.

Mais encore une fois, comme l'Égypte l'a bien indiqué, nous devons encore avoir des discussions en interne et à ce moment-là, nous allons être en mesure de vous donner des réponses plus significatives.

MANAL ISMAIL

Pardon, un point que j'ai oublié de mentionner. En réfléchissant davantage sur ce sujet, je pense qu'il serait peut-être plus efficace d'avoir ce cadre comme partie du processus, et pas seulement comme un outil de vérification du résultat final pour savoir si cela sert à l'intérêt public mondial ou non, mais d'avoir cet outil tout au long du processus, d'avoir des critères qui pourraient nous permettre de développer des recommandations ou des résolutions. Et cela pourrait être partie prenante du processus plutôt qu'un outil de vérification a posteriori. Merci.

NICO CABALLERO

Merci beaucoup. Avant de donner la parole à Justine, un point dont j'ai parlé dans l'appel de préparation. Il y a plusieurs interprétations possibles sur la compréhension de l'intérêt public mondial. Même au sein des gouvernements, nous avons différents

points de vue sur les intérêts publics, puisqu'il y a des interprétations possibles au niveau légal, au niveau économique de l'intérêt public. Donc il faut bien garder cela à l'esprit. Nous aurons des discussions internes, puis nous reviendrons vers vous. Tout simplement parce que c'est une très bonne question. C'est la même manière que de se mettre d'accord sur la paix mondiale. Nous sommes tous d'accord pour dire que nous voudrions la paix dans le monde. La question, c'est comment nous faisons cela?

JUSTINE CHEW

Tout à fait d'accord avec vous. Si vous me permettez de continuer cette discussion, il y a des mécanismes parmi lesquels cette facilitation pourrait être facilitée si on pense par exemple aux conversations sur les génériques clos. Je crois qu'il y a eu des discussions parmi les représentants du GAC et les représentants de l'ALAC.

Et je sais que nous avons travaillé main dans la main avec les représentants thématiques sur le guide de soutien aux candidats et sur les SubPro, les recommandations 17.1 et 17.2, de la prochaine série des gTLD. Donc, comment est-ce que nous recommandons le soutien aux candidats? Donc ce sont des exemples de collaboration et nous pensons que l'intérêt public, dans certains aspects, doit être mis en œuvre et cadré de telle manière.

Un autre point à soulever, c'est que la GNSO a donc cette liste d'évaluation d'intérêt public, mais je ne suis pas sûr de savoir comment cela est mis en œuvre tout au long du processus

d'élaboration des politiques. Mais je suggérerais que, à chaque fois qu'un PDP est initié, il faudrait qu'il y ait un processus de rédaction de la charte et je pense que c'est un point de départ intéressant où nous devrions être plus spécifiques. Lorsque la charte est rédigée, il faut qu'il y ait des éléments d'intérêt public qui y soient inscrits.

NICO CABALLERO

Merci Justine. Avant de donner la parole à la Suisse, est-ce que vous pourriez nous rappeler ce qu'est le GPIF? Parce que nous avons tellement d'acronymes que c'est compliqué. Alors je sais ce que sont les PDP, mais pour les nouveaux représentants du GAC, essayons d'éviter les acronymes. Est-ce que l'on peut expliquer ce que c'est? Parce que moi-même je ne comprends pas ce qu'est le GPIF. Donc comment est-ce qu'un nouveau membre peut comprendre?

JUSTINE CHEW

Donc GPI, c'est l'intérêt public mondial et GPIF, c'est le cadre d'intérêt public mondial.

NICO CABALLERO

Ah, je croyais que c'était GIPF.

JUSTINE CHEW

Non, non, pardon, c'est une coquille. C'est le GPIF et pas le GIPF.

NICO CABALLERO

Oui, je vous rappelle que nous avons 83 nouveaux représentants au GAC qui sont arrivés depuis Seattle. Donc je pense qu'il est important de rappeler que nous avons beaucoup d'acronymes et de les éviter et si possible d'éviter d'en rajouter. Alors, avant de donner la parole à Avri, j'ai la Suisse qui a demandé la parole.

JORGE CANCIO

Merci beaucoup. J'avais un commentaire général à faire puisque l'intérêt public mondial, c'est une notion très importante qui est inscrite dans nos statuts. Et le conseil d'administration est régi par l'intérêt public mondial et est censé prendre ses décisions et justifier comment ses décisions sont prises dans ce cadre d'intérêt public mondial. Il est peut-être intéressant de noter que l'intérêt public national ou le bien-être général ou des notions similaires sont souvent utilisés. Peut-être que vous pouvez les reconnaître lorsque vous voyez ces décisions, mais ce sont des notions qui entraînent des difficultés de définition ou d'élaboration de critères spécifiques. Le GPIF, ce cadre d'intérêt public mondial qu'Avri a dirigé lorsqu'elle faisait partie du conseil d'administration, c'est une liste d'évaluation, bien sûr, que nous pouvons utiliser, mais qui parfois n'a pas beaucoup de sens.

Donc je suis assez d'accord avec Manal. Il faut l'inscrire dans les processus de PDP ou au sein des processus de prise de décision qui entraînent des décisions du conseil d'administration, pour que le conseil d'administration ne soit pas dans une situation où ils doivent justifier comment ils respectent l'intérêt public mondial.

Donc voilà, la théorie c'est la beauté de la chose. Mais en même temps, gardons en tête que nous faisons partie de l'ICANN. Nous restons et c'est très ICANN-esque plutôt que Kafka-esque de savoir la manière dont nous fonctionnons et nous avons des couches et des couches et des couches de processus qui se superposent avec des tonnes d'acronymes. Et comme le dit Nico, personne ne comprend un traître mot de ce que nous disons et cela devient un monde qui n'est plus ouvert et inclusif pour des personnes qui souhaitent juste faire la bonne chose.

Donc essayons de garder cela en tête et de créer ces documents d'une manière inclusive, ouverte et accessible. Donc gardons en tête que cela sera l'une de nos tâches ces prochaines années, de réduire la complexité de nos processus et de revenir à la simplicité des débuts. Et voilà. Désolé, je suis toujours en boucle sur ces sujets, mais c'est très important de rappeler que nous avons des lignes directrices de Sao Paulo qui peuvent paraître complexes, qui sont des processus d'élaboration des politiques, mais qui peuvent être un guide pour expliquer ce qui est nécessaire, quels sont les points essentiels de ces processus pour être sûr que nous soyons ouverts et inclusifs. Parce que parfois, à faire des processus sans fin, nous fermons la porte à des personnes qui pourraient être très utiles et qui dédient leur travail, leur vie à ces questions.

Et donc nous passons à côté de ressources et cela rend les processus bien moins inclusifs qu'ils devraient l'être. Pour conclure, il est très difficile de définir ce qu'est cet intérêt public mondial. C'est comme de définir la démocratie. La meilleure

manière d'assurer que le produit final respecte l'intérêt public mondial est de s'assurer qu'il y ait des processus ouverts, inclusifs et significatifs qui garantissent que tout le monde puisse être à la table des discussions.

NICO CABALLERO

Merci à la Suisse. Avri, vous avez la parole.

AVRI DORIA

Merci. Tout d'abord, je suis tout à fait d'accord avec les lignes directrices de Sao Paulo et je suis toujours derrière vous pour dire qu'il faut les suivre. Mais j'ai même parfois peur qu'elles disparaissent comme le GPI qu'on extrait leur objectif principal puisque le GPI est basé sur les valeurs qui sont inscrites dans les statuts. Nous devrions parfois nous référer plus souvent aux statuts. Et nous devrions nous concentrer sur nos documents fondateurs.

Donc ces valeurs étaient inscrites dans notre création. Parce que bien sûr, en parlant de l'intérêt public mondial, nous avons des visions différentes et en tant que l'ICANN, nous devons entériner les statuts. Et ces valeurs qui sont inscrites dans ces statuts doivent être respectées. Donc, dans un sens, nous, nous avons tous signé un contrat.

Une fois que nous appartenons à l'ICANN, c'est de respecter ces valeurs et il y a un risque de perdre ce que nous voulons dire, de perdre la signification. Et lorsque l'on parle de GPIF, de cadre

d'intérêt public mondial, c'est de dire que nous avons des statuts, des articles qui ont des valeurs d'intérêt public inscrites, et c'est une manière de les respecter.

Un autre point que je voulais soulever, c'est qu'il est fondamental de parler aux personnes auxquelles nous demandons d'adhérer aux PDP. Nous devrions leur demander et demander au comité consultatif ce qu'ils en pensent au lieu de leur demander de juger les résultats d'un processus de politique. Le Conseil doit vraiment répondre à ces attentes, d'expliquer ce que nous attendons et nous devons nous référer aux valeurs, aux statuts et le conseil d'administration doit utiliser ces derniers.

NICO CABALLERO

Nous avons une minute et deux prises de parole. Donc tout d'abord madame ici présente, puis Jonathan.

HADIA ELMINIAWI

Merci beaucoup. Le cadre d'intérêt public mondial est un cadre volontaire qui a été développé par la communauté pour qu'il soit pris en compte lors du développement des politiques. Donc il doit être intégré dans les processus d'élaboration des politiques.

Actuellement, la communauté peut utiliser ce cadre pour évaluer quel est l'impact de leurs recommandations sur l'intérêt public mondial. Cependant, combien de PDP ont utilisé l'intérêt public pour évaluer leurs recommandations et l'impact de leurs recommandations sur l'intérêt public?

Et ici, il est important de rappeler que c'est un cadre volontaire. La communauté est encouragée à l'utiliser, à le mettre en œuvre. Mais il faudrait peut-être exhorter la communauté à tester ce cadre, à le réviser et peut-être qu'il ne fonctionne pas tel quel. Peut-être qu'il faut l'améliorer, peut-être qu'il faut le modifier. Et donc, pour comprendre comment il fonctionne, pour savoir s'il fonctionne, nous devrions le tester.

NICO CABALLERO

Merci beaucoup, Jonathan. Vous avez la parole.

JONATHAN ZUCK

Je pense que ce que je voulais dire a déjà été dit. Il faut rappeler ce qu'Avri a dit. Lorsque nous prenons en compte l'intérêt public mondial, c'est dans le contexte de l'ICANN. Ce n'est pas un cadre qui doit être utilisé en dehors de l'ICANN. L'objectif est de garantir que le travail qui est fait au niveau national, au niveau des politiques, pour cette communauté, soit fait dans ce contexte.

C'est un mécanisme qui nous permet de nous référer aux documents que nous avons, aux statuts, aux articles de coopération. Et c'est comme l'évolution des droits humains, des documents des droits humains. Le postulat de départ était de dire que nous voulions intégrer les droits humains dans nos politiques. Et c'est la même chose.

Ce qui ressort ici, c'est que les temps et les échéances dans lesquels nous nous trouvons au niveau de l'intérêt public mondial seraient

peut-être plus importants que leur définition. Parce que ce qui est requis dans le processus de charte, c'est de se concentrer sur cet intérêt public mondial. Et parfois, il faut se référer, il faut demander de l'aide. Donc, le seul fait que nous soyons obligés de discuter de cela parfois pourrait être un problème pour l'utilisation de cet outil.

NICO CABALLERO

Merci beaucoup, Jonathan. Je suis ravi de vous dire que nous sommes assez d'accord et que nous voyons de la même manière les prochaines étapes pour garantir l'intérêt public mondial. Nous resterons en contact, nos liaisons seront en contact. Désolé, nous avons dépassé le temps imparti de trois minutes.

Mais avant de conclure, j'ai quelques informations à vous donner, des détails. Revenez ici à 13 h 45 pour la réunion avec le conseil d'administration. Nous avons une pause déjeuner de 90 minutes. Merci à Avri, Justine, Jonathan et à mes très chers collègues du GAC, Tracy, Manal, Rida et Christine. Pardon. Très bonne pause déjeuner. La séance est levée.

JONATHAN ZUCK

Merci beaucoup et bienvenue aux représentants de l'ICANN 83. Nous avons hâte de travailler avec vous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]